Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 14 Rabiaa I 1443
20 Octobre 2021

N° 95

37ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Autres sociétés **2308**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2308**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2310**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2315**
Homologation de résolutions **2315**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2315**
Avis aux créanciers..... **2318**
Convocations
Sociétés anonymes **2319**
Autres sociétés **2322**
Divers
Avis au public..... **2323**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de LLOYD ASSURANCES **2324**
Bilan de l'Agence Nationale de la Sécurité Informatique **2327**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Autres sociétés

Constitution de personne physique

Nom et prénom : Kouki Marwen.

Adresse : Cité Mzoughi el Mourouj 3 - 2074.

N° CIN : 07208575 du 15/9/2016.

N° registre de commerce : A02170052018.

N° C.I Fiscale : 1577188/N/N/C/000.

Activité : Café de 1ère catégorie.

2021R02529SODB1

Constitution de personne physique

Nom et prénom : Youssef El Cherif

Adresse : Rue Kharrouba Ain Zaghouan 2045 Tunis

CIN : 05729551 du 22/11/2018

N° du Registre de commerce : A0120802007

Carte d'identification fiscale : 993287/C/A/C/000

Date du début d'activité : 20/02/2007

Activité : Transport terrestre.

2021R02533SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Nomination d'un nouveau Directeur Général de Tunisair Handling

Société anonyme

Au capital de 24.095.800 Dinars

Siège social : Rue des Métiers n°2 Charguia 2 Ariana 2035

Registre national des Entreprises sous le n°00892074

En vertu du procès-verbal du conseil d'administration du 6 octobre 2021, enregistré à la recette des finances à Charguia - Tunis le 7 octobre 2021 sous le n°21808285 quittance M96465 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 8 octobre 2021 sous le n°202199093.

Le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Moez Triki Directeur Général de Tunisair Handling.

2021R02512SANB2

Nomination d'un Président du Conseil d'Administration

Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME

Société anonyme

Au capital de 100.000, 000 Dinars

Siège social : 34 l'Ile Hédi Karray - Centre Urbain Nord, 1004 El Menzah IV - Tunis

MF : 0908910A/PM/000

N° d'affiliation à la CNSS : 340903-45

Identifiant Unique RNE : 0908910A

En vertu du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 23 septembre 2021, enregistré à la recette des finances, rue Nelson Mandela, Tunis le 6 octobre 2021 sous le n°21803066, Quittance n°59937, dont un exemplaire est déposé au Registre National des Entreprises le 6 octobre 2021, sous le n°202198420, il a été décidé la nomination de Monsieur Lebid Zaafrane Directeur Général de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises en lui accordant les prérogatives relatives à la direction générale de la Banque conformément à la législation et règlements en vigueur et aux statuts de la Banque.

2021R02534SANB2

Notice d'information

Augmentation de capital

DE LA SOCIETE DE MISE EN VALEUR ET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ERROUKI

Identifiant unique : 1364288K

Forme juridique : Société anonyme

Capital social : 2 500 000 Dinars

Siège social : Route de Mahdia km 10 - 3054 Sakiet Eddayer, chez la société Nutrisud, Sfax

Objet social : L'exploitation agricole et l'élevage sous toutes ses formes

Durée de la société : 99 ans

Date et lieu de dépôt du procès-verbal de l'assemblée : Deux copies originales du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15/6/2021; enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sfax le 7/10/2021, sous le n°21505450, quittance n°M005837, ont étés déposées au Registre National des Entreprises, le 7/10/2021 sous le n°AC081432021.

Le montant de l'augmentation du capital : 4 000 000 dinars par voie d'apport en numéraire à libérer du quart à la souscription avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de la société MEDIMIX et la société NUTRISUD,

Actions à émettre : 400000 actions nominatives de 10 dt chacune.

Lieu de dépôt des fonds : Les fonds provenant de la souscription seront déposés au compte indisponible ouvert auprès de la BNA.

La souscription pourra être réalisée durant le délai de quinze (15) jours à partir de la publication de la présente notice. Le délai de souscription pourra être clôturé par anticipation dès la souscription de la totalité de l'augmentation de capital.

Les apports-en nature : Aucun apport.

Les avantages particuliers prévus par les statuts : Aucun avantage.

Les conditions d'admission aux assemblées générales : Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'assemblée générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter. Nul ne peut représenter un actionnaire à l'assemblée s'il n'est lui-même membre de cette assemblée.

Les modalités de convocation de l'assemblée générale : La convocation de l'assemblée générale est faite par le conseil d'administration conformément aux dispositions statutaires.

2021X01160SANB2

Société Tunisienne des Arts Graphiques

Matricule Fiscal : 002449Q/A/M/000

CNSS : 13663/83

En vertu du PV de l'AGO tenue le 9 Juillet 2021 enregistré à la recette des finances rue de Paradis Ariana le 6 octobre 2021, quittance n°78350 enregistrement n°21707047 et le PV du conseil d'administration tenu le 18 juin 2021 enregistré à la recette des

finances rue de Paradis Ariana le 6 octobre 2021, quittance n°78352 enregistrement n°21707048 reçu de RNE n°2021100184, il a été décidé ce qui suit :

1- Lecture des états financiers, du rapport de gestion pour l'année 2020 et des rapports du commissaire aux comptes pour le même exercice,

2- Approbation des états financiers et du rapport du Conseil arrêtés au 31/12/2020,

3- Approbation des conventions prévues aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,

4- Affectation des résultats

5- Quitus aux administrateurs,

6- Désignation de Mr Elyes Maatki membre de l'ordre des experts comptables tunisiens comme un nouveau commissaire aux comptes pour une durée de trois (3) ans (2021-2022-2023) qui prendra fin avec l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice relatif à l'année 2023.

7- Quitus aux administrateurs.

2021402479SANB2

Notice d'information pour l'augmentation du capital d'une société anonyme

Etablie conformément aux articles 164 et 302 du Code des Sociétés Commerciales

SOCIETE LES LABORATOIRES NEAPOLIS PHARMA

Société anonyme

Au capital social de : 26.000.000 TND

Siège social : Route de Tunis, Km 7, BP 206,8000 - Nabeul Tunisie

I.U : 1076074R

Montant de l'augmentation du capital social : 27.737.000 TND

Objet social : La fabrication et la commercialisation de produits pharmaceutiques, ou produits chimiques destinés à la pharmacie, ainsi que l'importation et l'exportation dans un but commercial, d'instruments médicaux et paramédicaux ou produits pharmaceutiques, ainsi que toutes opérations commerciales, financières ou Industrielles afférentes, et également la participation directe ou indirecte à toutes sociétés ou entreprises visant le même but.

Durée : 99 ans.

Dépôt du procès-verbal : un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1er juin 2021 a été déposé au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 11 octobre 2021 sous le numéro AC 011452021.

Nombre d'actions à souscrire : 2.737.000 actions nominatives nouvelles à souscrire et à libérer intégralement lors de la souscription.

Valeur nominale des actions à émettre : 10 TND chacune.

Apport en nature : Néant.

Avantages particuliers prévus statutairement : Néant.

Les conditions d'admission aux assemblées générales des actionnaires et d'exercice du droit de vote : Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'assemblée générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par un Actionnaire ou par un mandataire dûment habilité à cet effet,

Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation : Les bénéfices nets s'entendent des produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et des autres charges sociales ainsi que de tous les amortissements de l'actif social, majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction d'une fraction égale à cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième (10%) du capital social.

L'assemblée générale ordinaire pourra toujours sur la proposition du Conseil d'Administration distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices. En cas de liquidation de la société, le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société.

Versement des fonds : les fonds provenant de la souscription en numéraire à l'augmentation de capital doivent être versés auprès de la Banque de l'Habitat, agence Nabeul, dans un compte indisponible sous le numéro 14302302300700139135.

Délai de souscription : 15 jours à compter de la date de publicité de cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne sauf clôture par anticipation.

Modalités de convocation de l'assemblée générale extraordinaire et lieu de réunion :

La convocation de l'assemblée générale extraordinaire : a eu lieu conformément aux dispositions des articles 277 et suivants du Code des Sociétés Commerciales et s'est tenu au siège social de la société.

2021402492SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société MOULIN DU NORD

SARL au capital de 1000dt

N°22 rue Omar Kalcheni Béja sud Béja 9029

Liquidateur Mr Kamel Rezgui domicilié à N°22 rue Omar Kalcheni Béja sud Béja 9029

Suivant PV de l'A.G.E. en date du 7/12/2020 enregistré à la recette des finances de Béja en date du 16/12/2020 sous le n°20506579, quittance n°M053945 il a été décidé l'arrêt de l'activité de la société, sa dissolution et la nomination de Mr Kamel Rezgui comme liquidateur. Un original de ce PV a été déposé à RNE le 12/01/2021 sous le n°20212167.

Le matricule fiscal de la société a été clôturé le 31/12/2020 et un bilan de liquidation et d'arrêt définitif d'activité a été présenté le même jour.

Suivant PV de l'A.G.E. en date du 20/9/2021 dont un original a été déposé à RNE le 27/9/2021, il a été décidé l'approbation à l'unanimité des états financiers de liquidation et du rapport du liquidateur fait le 19/9/2021.

Le liquidateur fait appel à tous les débiteurs éventuels de la société dont il n'aurait pas eu connaissance au cours de l'exécution de sa mission à se manifester dans les délais légaux à son adresse avec les documents nécessaires.

2021R02513SRLB2

PALAIS DU MEUBLES

Zone Industrielle Route Khniss Monastir 5000

G.S.M : 97.367.121 /58.630.121

T.V.A : 1105351/H/A/M/000

Suivant PV enregistré à la recette des finances sous le n°M023398 en date du 16/4/2021 Mme Farjia Mahmoud

Salah a donné une procuration de signature à Mr Yekhlef Mounir et ce pour la représenté avec les banques et toutes administrations.

Cet avis est déposé à l'RNE en date du 24/4/2021 sous le n°1V26DPYQ3JDJ6S.

2021S01106SRLB2

Société les plaisirs des M&S

Société à responsabilité limitée

Au capital social de 4000 DT

Rue Amir Abdelkader 7000 Bizerte

Matricule fiscal : 1692074Z/A/M/000

Aux termes de procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue le 02/9/2021, lequel procès-verbal a été enregistré à la recette des finances Quai Tarek Ibn Zied Bizerte le 6/9/2021 sous, le n°21503275 quittance n°M050610 et a été déposé le 6/10/2021 au registre national des entreprises annonce n°201 sous le n°21503275 a été décidé :

La dissolution anticipée et la liquidation de la société à compté du 02/9/2021 et la nomination de Mme Safa Belhaj Miled en qualité de liquidateur.

Ainsi tous créanciers sont appelés à notifier leurs dettes avec leurs justificatifs dans un délai de 20 jours de la parution de cette publication à l'adresse du liquidateur : 40 avenue Taieb Mhiri Bizerte 7000.

2021402487SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE STRATEGIES AGRAKAL

SUARL au capital de 5.000 dinars

Siège social : RDC n°2 Résidence El Morjène Av. Taher Sfar El Menzah 9A - 1013 Tunis

I.U : 0578687A/A/M/00

I- En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 10/7/2020, enregistré à la Recette des finances La Goulette Tunis, le 14/8/2020 sous le n°20503381 dont un exemplaire a été déposé au RNE le 19/8/2020 sous le n°202064639, il a été décidé l'autorisation de cession des parts sociales d'un associé à un autre associé.

II- En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 10/7/2020, enregistré à la Recette des finances La Goulette Tunis, le 14/8/2020 sous le n°20503381 dont un exemplaire a été déposé au RNE le 17/02/2021 sous le n°202114677, il a été décidé le changement de la forme de la société d'une SARL à une SUARL.

III- En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 16/7/2020, enregistré à la recette des finances La Goulette Tunis, le 7/12/2020 sous le n°20705952, il a été décidé de transférer le siège de la société de la Résidence Ibn Zeidoun E52 El Aouina, 2045 Tunis au RDC n°2 Résidence El Morjène Av. Taher Sfar El Menzah 9A - 1013 Tunis.

2021402491SRUB2

MAHJOUB IMMOBILIERE SUARL

Société unipersonnelle à responsabilité limitée

Apt D-3 - Imm. Tej-Errouki

Rue Slayem Ammar - Ennasser II - Ariana - 2037

ID RNE : 1373426C

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 4 Janvier 2019 enregistré à la recette des finances Menzah, le 16/9/2019, Quittance M125704 Enreg. 19505763 et suivant acte de cession de parts du 9/01/2019 enregistré à la recette des finances Menzah, le 16/9/2019, Quittance M125892 Enreg. 19505773, les associés approuvent l'agrément d'une nouvelle associée et la cession des parts sociales, la transformation de la société, ainsi que les statuts tels qu'ils ont été modifiés.

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 4 février 2020 enregistré à la recette des finances Menzah, le 5/2/2020, Quittance M 15036 Enreg. 20700791 et suivant (1) Acte de cession de parts du 6/2/2020 enregistré à la recette des finances Menzah, le 18/2/2020, Quittance M20936 Enreg. 20101035 (2) Acte de cession de parts du 6/2/2020 enregistré à la recette des finances Menzah, le 18/2/2020, Quittance M20942 Enreg. 20101036 (3) Acte de cession de parts du 6/2/2020 enregistré à la recette des finances Menzah, le 18/2/2020, Quittance M20948 Enreg. 20101037, les associés approuvent l'agrément de nouveaux associés et la cession des parts sociales.

Lesdits actes ont été déposés au Registre National des Entreprises sous le n°202199518 en date du 11/10/2021.

2021402494SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 24 septembre 2021 et enregistré à la recette des finances Soliman le 7/10/2021 (Reçu n°M037363 enregistrement n°21202147 Madame Aziza Bent Othmane Trabelssi (C.I.N n°01633100) a vendu la totalité du fonds de commerce à Monsieur Mohamed Nasrou Ben Amara Al Khazri (C.I.N n°09885541) exploité "fruits et légumes" sis rue 14 Janvier korbos Nabeul avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée au Bureau Maître Karim Boulasbaa Avocat à la cour de cassation rue Farhat Hached Grombalia Nabeul dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien daté du 12/10/2021.

2021T00958FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte de vente sous seing privé conclu le 01/10/2021 et enregistré à la recette des finances Ettadhamen sous le n°21204075 et quittance M062551, Mr Hamza Matmati en son nom et au nom de Yamina Drissi et Bilel, Youssef et Marouan Matmati par une procuration légalisée le 27/9/2021 ; a vendu un fonds de commerce à Mr Mounir Nwiri sis à 360 Rue 105 Cité Ettadhamen Ariana avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être adressées dans les 20 jours après la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux journaux le quotidien et Echourouk le 9 octobre 2021.

2021T00959FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Il appert de l'acte sous seing privé signé le 7 octobre 2021 et enregistré à la recette des finances rue al jazira Tunis, le 11 octobre 2021 sous le n°21202839, quittance n°M057295, que Mme Najla Jeljeli titulaire de la C.I.N 13602079 a cédé et vendu à Mr Aymen Bakhouch titulaire de la C.I.N n°08053260 le fonds de commerce, immatriculé au registre national des entreprises sous le n°1414914S, est exploité comme opticien au n°10BIS rue des martyrs Mourouj 1 2074 avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être faites, entre les mains du rédacteur du contrat Maître Kais Bousselmi avocat près la cour d'appel à son bureau sis au 01 rue Ahmed Khabthani immeuble ben fraj 1er étage Bureau n°2 Ariana 2080, dans les vingt (20) jours à partir de la date de l'insertion de cet avis au JORT sous peine de forclusion.

Cet avis a été publié dans deux (2) journaux «Assabeh» et «Le temps» du 14 octobre 2021.

2021T00961FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte notarial rédigé par les Notaires maîtres Trifi Samiha et Ayda Ben Abdallah leurs bureaux sis à Ben Arous en date de 01/9/2021 enregistré à la recette des finances de Mégrine dans le journal mensuel du maître Trifi Samiha. Mr. Tarek Khaldi CIN n°09702760 a vendu le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à rue Paris Mourouj 04 Ben Arous exploité entant que lavage voiture à Mme. Amel Slema CIN n°05047871.

Les oppositions sont acceptées entre les mains de l'acheteur au local du fonds de commerce dans les délais de 20 jours à partir de la publication du présent avis au J.O.R.T

Cette annonce a été publiée dans le journal le Quotidien le 24/9/2021.

2021R02517FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé daté du 4 octobre 2021 et enregistré à la recette des finances de Hammamet sous le n°21204274 quittance n°MO091830 la société STE GUIRAT DU COMMERCE ET DE REPRESENTATION représentée par son gérant Imed Guirat a vendu à madame Hanene Bent Mohamed El Kelibi tout le fonds de commerce son adresse Rue Elyes Kelibia tout le fonds de commerce sise à la rue Dag Hammarskjöld à Hammamet prêt pour tout genre de commerce son RC : B07221342012 et son matricule fiscal 1270639V.

Toutes les réclamations sont acceptées chez l'acheteur dans un délai de 20 jours de la date de publication au jort.

Il a été publié dans le journal Quotidien daté le 9/10/2021.

2021R02521FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte s.s.p daté du 23/08/2021, enregistré à la R.F d'Ezzahra le 29/9/2021 sous le n°21201816 Quittance M036126. La Sté Tlili de Distribution (RNA.1259844B), ayant son siège au n°6 Rue de la Gare Tunis Représentée par son gérant Mr Mohamed Tlili a vendu la totalité du fonds de commerce lui appartenant sis au km12 Route de Sousse Ezzahra, à la Sté LABOMARK (RNA 1698093D) ayant son siège au n°15 Rue Ibn Badis Alain Savary Tunis.

Les éventuelles oppositions devront se faire entre les mains de l'acheteur à son siège indiqué ci haut dans un délai de 20 jours à partir de la date de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis est publié aux journaux le Quotidien et Echourouk du 5/10/2021.

2021R02525FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon acte sous seing privé auprès de la municipalité de Beni Khiar le 16/9/2021 enregistré à la recette des finances de Korba le 29/9/2021, sous le n°21201781 quittance n°M041342, Mr. Hassib Ben Abdalah a vendu à Mme. Ines Ben Slimene, pharmacienne, la totalité du fonds de commerce de la pharmacie, sis Av. Habib Bourguiba - Diar Hojej Korba, MF : C1097675

Toute opposition doit être faite entre les mains de l'avocat rédacteur de l'acte Maître Anis Ben Kahla 49 Av. Habib Bourguiba - Nabeul dans un délai de 20 jours de la date de la publication de la présente vente au J.O.R.T.

Cette vente a faite l'objet d'une publication au journal «Achourouk» du vendredi 01/10/2021 page 20.

2021R02526FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de Bouargoub le 12/10/2020 sous le n°M019828 (quittance n°019828).

M. Aymen ouri titulaire de cin 06390562 demeurant à Bouargoub a donné à Mr Hamza Ouri demeurant à Bouargoub titulaire de cin 09773164 la totalité du fonds de commerce due à l'exploitation du local sis à avenue 14 Janvier Bouargoub en tant que café.

Cet avis est publié au JORT après l'avoir publié au journal le Quotidien le 6/10/2021.

2021R02531FCCC2

Relégation d'un fonds de commerce

Suivant procès-verbal en date du 1er Mars 2006 enregistré à la recette de Kairouan sous le n°20700989 en date du 20 mars 2020 tous les associés de la Société de Distribution de Produits Alimentaires a comme identifiant unique n°0022414P ont relégué leurs parts dans le fonds de commerce sis à la rue Sidi Ben Arfa à Kairouan à Monsieur Noureddine Ben Abdelaziz Mosbah.

Toute opposition doit être déposée à l'adresse ci-dessus dans un délai maximum de vingt jours.

Cet avis est publié au journal le Quotidien en date du 13/10/2021.

2021S01101FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé daté du 17 septembre 2021 et enregistré à la recette des finances de Sahline le 20 septembre 2021 sous le n°21201280 reçu Mo23290 Monsieur Faouzi Ben Hassine Azaiez titulaire de la CIN 04025059 I.U n°0196058B demeurant à la Rue Ali Belheoune Sahline a vendu à Monsieur Achour Ben Younes un fonds de commerce pour l'exercice de tout commerce composé des clients et achalandage, du nom commercial sis à la Rue Ali Belheoune Sahline.

Les oppositions se font entre les mains de maître Zied Ben Ameur avocat à son cabinet sis rue Sœur Joséphine Sousse.

Le présent avis a été inséré au journal le Quotidien du 13/10/2021.

2021S01102FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 30/9/2021 enregistré à la recette des finances rue de Hammam Sousse le 5/10/2021 sous le numéro 21204732. Mr Slimane Mohamed titulaire de la C.I.N n°04044569 domicilié à la rue Omar Ibn Adelazziz cité olympique Bohsina Sousse, a vendu à Mr Atig Omar titulaire de la C.I.N n°08468183 ; domicilié à la rue Omar Ibn Adelazziz cité olympique bouhsina Sousse : un fonds de commerce consistant en un local de commerce en détail «Superette», situé à la rue Heni Chaker Hammam Sousse avec ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être adressées auprès de domicile de l'acquéreur dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne

Cet avis a été publié au journal "Echourouk" le 8/10/2021 sous le n°00884.

2021S01103FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette de l'enregistrement des contrats de Sté de Sousse le 29/9/2021 quittance n°M003426, enregistrement 21203134, Walide el Hanachi, CIN 08494068 a vendu à Walide Mbarki, CIN 12655689 le fonds de commerce (café EL IROUI) sis à rue Ahmed El Ghatas 4023 Cité El Riadh Sousse, matricule fiscal 1683553J.

Les oppositions seront faites au local du fonds de commerce dans un délai de vingt jours après la publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal la Presse le 13/10/2021.

2021S01104FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte S.S.P daté du 30/9/2021, enregistré à la recette des finances Trocadéro Sousse le 8/10/2021 sous le n°21202122 quittance n°M065724, Mr Wajdi b Mohamed demeurant à Kalaa Kebira avenue Farhat Hached, a vendu à la Sté VIATEC COMPANY, une SARL portant la carte d'identification fiscale n°1541763/F, représentée par Mme Monia Rziga titulaire de la C I N n°02938787, la totalité du fonds de commerce exploité à la vente de matériel informatiques : commercialisation des téléphones et accessoire portant la carte d'identification fiscale n°1288567/L avec ses éléments corporels et incorporels sis à Immeuble Ghnima n° C 17 Av H. Bourguiba Sousse Médina.

Toutes les oppositions seront admises dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cet avis au J.O.R.T entre les mains de Maître Imed Laarif dont l'étude est sise au 51 Avenue de la République Sousse.

Cet avis a été publié au journal quotidien Essahafa du 10/10/2021.

2021S01105FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite à un contrat de vente signé légalisé le 9-02-2021 par les deux parties, enregistré à la recette des finances de Sfax le 12-10-2012 sous le n°21.203.909 reçu M090227.

Monsieur Ghribi Najib CIN 01248620 délivrée le 28-11-2011, a vendu à Melle Sabrine Ghribi, CIN n° 11069738 délivrée le 22-9-2017, tout le fonds de commerce d'un local restaurant Touristique cité Rue 28 Khadija Ghorbel Sfax.

Toute obstruction sera acceptée dans les 20 jours à partir de la date de publication au journal officiel chez Monsieur Bouaziz Sami Avocat, sis à Immeuble Rex Palace, 3ème étage Bureau n°307 Sfax.

Cette annonce a été publiée au journal Assabah le 14/10/2021.

2021X01164FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 5/10/2021 et enregistré à la recette des finances Abou Elkacern Chebbi - Sfax le 7/10/2021 sous le numéro 21203839; le représentant légal de la Société Tunisia Electro Access, a vendu à Monsieur Khaled Ben Mahmoud tout le fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels qui a pour objet le commerce des accessoires des téléphones portables et tous ses accessoires; exploité dans le local sis à l'immeuble Intilaka - Mizenine n°48-49, Sfax, enregistré au Registre National des Entreprises sous le numéro 1272497H.

Les oppositions se font au bureau du rédacteur du contrat Maître Mohamed Ben Mahmoud, Avocat à la cour de cassation sis à 63 Rue Taher Sfar, 3000 - Sfax dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de l'annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au Journal Echourouk du 13 octobre 2021 numéro IP 421/1108.

2021X01165FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 28 et 29 Juin 2021 enregistré à la recette des finances rue El Jazira Tunis sous le n°21202735 quittance 55665 du 01/10/2021, la société Bazine et Compagnie, SARL, siège sis au 2 rue école El Slimania Tunis, enregistré au registre national des entreprises sous le n°1058283X a cédé la totalité de son fonds de commerce de vente d'articles d'artisanat et de bibelots sis 2 rue école Slimania Tunis à Monsieur Marwen Rhaïem titulaire de la C.I.N n°08798237 demeurant à Laajenga Jbeniana Sfax.

Toutes les oppositions doivent parvenir entre les mains de Maître Mohamed Lahmaier, consignataire provisoire du prix de vente, à son cabinet sis au 106 Bis rue de Palestine 1002 Tunis et cela dans un délai de vingt jours à partir de la date de parution du présent avis au JORT sous peine de forclusion.

Le présent avis a été publié au journal quotidien la Presse du 12 octobre 2021.

2021402475FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat enregistré le 24/9/2021 à la recette des finances Oued Ellil sous le n°21201473 quittance n°34237, Mr Mabrouk Ben Amor Ben Belkacem Ouni a vendu le fonds de commerce exploité pour vente les fruits secs situé au 45 Avenue de l'indépendance Chabaw Oued Ellil à Madame Mongia Bent Ammar Akkari avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions doivent parvenir au cabinet du Maître Hédi Krissaane, Immeuble Essoumoud Avenue Avril Tunis dans 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Le présent avis a été publié au journal Essabeh le 29/9/2021.

2021402476FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances rue de la Gare le 23/6/2021, (enregistrement 21203308 quittance M032914) Mr. Mokdad Zoghlami a vendu en tant que liquidateur de la société Entreprise Bérriche, la totalité du fonds de commerce exploité au 15 rue Ali Ben Ghdhahom Tunis destiné à tout commerce à Mr. Chokri Bakir CIN n°02733255.

Toutes les oppositions doivent être adressées au cabinet Maître Mokdad Zoghlami centre Dorra - Etage 1 bur. 2- Manar 3 - Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne. Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 13/10/2021.

2021402481FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 24/9/2021 enregistré à la recette des finances Houmet Essouk Djerba le 24/9/2021 sous le n°21203707 quittance n°M072748 Mr Nourdin Mezdari n° CIN 05715155 a vendu à Ramzi Chiouchiou n° de la CIN 13421624 la totalité du fonds de commerce destiné pour tout commerce sis à la Rue Housin Anen Boumelel Houmet Essouk Djerba et ce avec tous ces éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues au siège du fonds de commerce et ce dans le délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 01/10/2021 au journal Essabeh page 13.

2021402482FCCC2

Don d'un fonds de commerce

Suivant contrat d'un don enregistré à la recette des finances Dawar Hicher le 7/02/2020 quittance n°M007824 Mr. Abdelhafidh Ben Hssouna Ben Ahmed titulaire de la C.I.N n°00434462 a fait don d'un fonds de commerce d'une librairie sis au 5 route Khaled Ibn El Walid Dwar Hicher 2086 La Manouba à son fils Zied Ben Abdelhafidh Ben Hssouna Chaouchi titulaire de la C.I.N n°07371534.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains du talentueux à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le Quotidien du 15 octobre 2021.

2021402483FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente d'un fonds de commerce en date du 15 septembre 2021, enregistré à la recette des finances d'Ariana le 29 septembre 2021 sous n°21204907 Quittance n°087677, Mme Sihem Belhassan demeurant à rue el nafefeta passage El hattab n°4 Tunis, titulaire de la CIN n°00229055 a vendu et cédé à la Sté Fawanisse Immobilière Av. 7 Novembre Immeuble Donia ESC "D" Sfax MF 537466M/P/M000 et à Sté Diar Fawanisse Av. Mustapha Hjaij Immeuble Rosamis Ariana Supérieur MF 1014589Z/P/M000.

Destiné pour coiffure et esthétique pour Femme dénommé "ESPACE ESTHETIQUE MARION sise à Av. Muawiya Ibn Abi Sufyan, Manzah 6 Ariana avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font au Bureau, d'avocat Maître Othmen Tanazefti sis à 40 Av. Habib Bourguiba Imm. Ariana Medical 4ème Etage Bureau n°15 Nouvelle Ariana 2080 dans un délai de 20 jours de la date de son apparition au Jort. D'autre part l'annonce de la vente a été publiée au journal "El Chourouk" paru le 8/10/2021.

2021402488FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte en date du 20/9/2021 enregistré le 30/9/2021 à la recette des finances de Douar Hicher n°21201443 (reçu n°M035939), Mr

Hamed El May, a vendu la totalité du fonds de commerce du local sis à l'avenue Khaled Ben Walid Douar Hicher 2086 Mannouba qui correspond à MAZRAA, à Mme Imen Majri les oppositions sont reçues dans les délais légaux au local du fonds de commerce sis à l'Avenue Khaled Ben Walid Douar Hicher 2086 Mannouba, dans un délai de vingt jours à partir de la date de publication de cet extrait au jort. Cette annonce a été publiée dans deux journaux : Essabeh et Le Temps le 10 octobre 2021.

2021402495FCCC2

Avis

Selon le contrat de vente d'un fonds de commerce en date du 01/10/2021 enregistré le 02/10/2021 à la recette des finances Ariana sous le numéro 21204991 et quittance M088861 ; Mme Henia Ben Soltan vend le fonds de commerce exploité au lavage auto et tous autres PDTS situé à l'angle de l'avenue Aboukacem Chebbi et rue bouhajla Ariana à Mr Walid Bchir.

Les oppositions doivent être faites chez le bureau d'avocat maître Radhouane Elaiba situé à Rue victoria résidence Lac des cygnes Bloc B bureau n°2 Les Berges du Lac - Tunis dans un délai de 20 jours à partir de sa publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et Quotidien le 13/10/2021.

2021402503FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé enregistré à la recette des finances rue l'Algérie Jendouba le 24/9/2021 sous le n°21301681 quittance n°M036257 Monsieur Abd Raouf Radedi titulaire de CIN n°07924698 du 27/6/2014 a loué la totalité du fonds de commerce qui consiste à exercer tout type d'activité commerciale et qui est situé à Rue Union Maghreb Arabe Jendouba à Monsieur Khmaies Ben Hmida Radedi titulaire de CIN n°02105671 du 5/01/1994.

Toutes les oppositions seront acceptées chez l'acquéreur Khmaies Ben Hmida Radedi dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cette Annonce qui a été publiée au journal el Chourouk le 7/10/2021.

2021R02519FCCC3

Location gérance d'un fonds de commerce

Suivant contrat daté du 4/10/2021 enregistré à la R.F de Hammamet le 7/10/2021, sous enregistrement n°21304337 et quittance n°M093157. Sté Romene Service et Loisirs ayant Matricule Fiscal 1057844/E a donné en location gérance libre le fonds de commerce de Salon de thé sis à Hammamet Avenue Assad Ibn Fourat à Monsieur Adel El Hakem pour l'exercice de l'activité salon de thé.

Cette annonce a été publiée aux journaux Essahafa et La Presse en date du 13/10/2021.

2021R02532FCCC3

Contrat du fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé en date du 01/10/2019 enregistré à la date du 13/7/2020 sous le n°20303529 quittance n°58073, Monsieur Mohamed Turki a loué le fonds de commerce sis à Av Fatouma Bourguiba à coté de la mosquée, la Soukra Sidi Fredj en face université Tunis Carthage Ariana Tunisie à la société SOURIMA BEAUTY pour l'exploitation en tant que centre de coiffure et location des robes.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains du locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le quotidien du 14 octobre 2021.

2021402480FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Selon acte sous seing privé en date du 9 mars 2021 enregistré à la recette des finances Nabeul le 10 Mars 2021 sous le numéro M020201 quittance n°21300963,

Mme Bakhta Bent Ibrahim Allani veuve Hedi Belhadj, a loué la totalité du fonds de commerce qui lui revient en propriété à la Société "La Griffe du Bey" Société Sarl en cours de constitution son gérant Anis Ben Hédi Belhadj tout le fonds de commerce exploité dans le local situé au premier étage immeuble Bacha numéro 2 avenue Farhat Hached Nabeul exploité dans l'activité de fabrication et commerce de bijoux sous le matricule unique 0054699T.

Toute opposition doit être faite entre les mains du locataire à l'adresse du fonds de commerce loué dans un délai du 20 jours à la date de la publication au journal "Al chourouk" le samedi 19 Juin 2021 page 6 annexe.

2021402484FCCC3

Gérance libre

Suivant acte sous seing privé en date du 7 septembre 2021, enregistré à la recette des finances rue de Paradis, Ariana le 6 octobre 2021 sous le n°21307050 Quittance n°78365, la société "TASY" a donné en gérance libre à la société "déco Addict", la totalité du fonds de commerce lui appartenant à usage de tous commerces sauf le commerce de l'alimentation générale et la restauration sis au 49, Avenue UMA, la Soukra, Ariana, et ce pour une durée de 05 années renouvelables à compter du 1er octobre 2021 au 30 septembre 2026.

La présente publication est parue au journal «Le Quotidien» du 13 octobre 2021.

2021402493FCCC3

Location Gérance Libre

Selon un acte ssp enregistré à la recette des finances Rue Ghandi - Tunis à la date du 4/6/2020 n°

d'enregistrement n°20301501 quittance n°41657 Mr Kais Fatnassi a loué à Mr Msehel Abderraouf la totalité du fonds de commerce exploité pour la vente des journaux et débit tabac sis à la façade 3 N° 5B Galerie Colisée Avenue Habib Bourguiba n°43-45 Tunis. Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien à la date du 11/10/2021.

2021402497FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association sportive

Nom de l'association : Zaghouan Vélos

Siège : Rue Maarouf Eroussafi 1100 Zaghouan.

Membres :

1- Président : M. Mohamed Nacreddine Kafia.

2- Vice-présidente : Mlle Farah Kafia,

3- Vice-Président chargé des Médias et de la Communication : M. Adam Kafia,

4- Secrétaire Général : M. Jalal Wali

5- Trésorier : M. Youssef Essaieh

6- Membre : M. Khaled Ben Mnasser

7- Membre : M. Ahmed Garréch.

Objectifs :

1. L'importance de la pratique de l'activité quotidienne sportive du vélo.

Spécialité : Vélo.

2021R02515APSF1

Constitution de syndic des propriétaires

Suivant PV de constat de la réunion de l'assemblée des copropriétaires de la Résidence FOLLET CARTHAGE en date du 7/7/2021 dressé par l'huissier de justice Maître Mezghani Walid sous le numéro 10498 enregistré à la Recette des Finances de Bardo Quittance n°60397 Enregistrement n°836.

Suivant les procès-verbaux du comité de syndic des copropriétaires de la Résidence FOLLET CARTHAGE en date du 29/7/2021 et en date du 01/9/2021 un comité syndical a été élu et composé de Monsieur Ben Ghorbel Ridha (en qualité de président) et Madame Chaabouni Yosra, Monsieur Zoghlami Oussama, Monsieur Abidi Jalel, Madame Shimi Aouatef et Monsieur Hannachi Makki (Membres).

2021402496APSF1

Homologation de résolutions

Syndic des Copropriétaire Résidence IMEN3 la Soukra

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du Syndic des copropriétaires de la «Résidence IMEN3» la Soukra du 14 juillet 2021, enregistré à la recette des finances d'Ariana le 19 Juillet 2021, sous le n°21805142, quittance n°59938, et se référant au VISA de la municipalité de la Soukra du 14 septembre 2021 n°2416, il a été décidé :

1- Election des membres du nouveau comité syndical et répartition des postes comme suit :

- Mme Ahlem Sanekli : Présidente
- Monsieur Mehdi Zouari : Trésorier
- Monsieur Walid Lamloum : Membre
- Monsieur Touhami Gtat : Membre
- Monsieur Malek Dagdoug : Membre
- Mme Samira Bouhnek : Membre
- Monsieur Ons Shili : Membre
- Monsieur Abdelmounim Magrebi : Membre
- Mme Faouzia Chakir : Membre

2- Continuer de procéder par Signature Conjointe entre la présidente et le trésorier du comité pour gérer toutes les opérations relatives au compte Bancaire ouvert au nom du Syndic de la résidence IMEN3 auprès de l'ARAB TUNISIAN Bank agence Soukra.

2021T00957APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques d'un immeuble immatriculé sis à Mornaguia - Manouba

Objet du titre foncier n°6343 Ariana

(2ème audience après rabat de la mise à prix de 40%)

Cabinet Maître Sahbi Hadrich

Avocat à la cour de cassation

24 rue Cyrus Le Grand - Tunis

Tel : 71.340.429

Fax : 71.340.684

GSM : 98.351.552

1) Le créancier saisissant :

Banque Franco-Tunisienne "BFT" en la personne de son représentant légal, S.A, MFU N° : 000122K, ayant son siège social à cité Ennacim, rue Aboubaker Achahid, Mont Plaisir, - Tunis élisant domicile chez son avocat Maître Sahbi Hadrich dont l'étude est sise au n°24 rue Cyrus Le Grand, - Tunis.

2) Le débiteur saisi :

Mme Kawthar Bent Abdelhamid El Maatki épouse Amous (C.I.N N°: 00745158), demeurant au n°47 rue Chedhly Kallala, -Tunis.

3) L'avocat poursuivant :

Maître Sahbi Hadrich Avocat à la cour de cassation, (MF N° : 0510376V/P/A/000), dont l'étude est sise au n°24 rue Cyrus Le Grand, - Tunis.

4) Désignation de l'immeuble saisi et mis en vente :

Selon les données du registre foncier :

La totalité de l'immeuble revenant à titre de propriété au débiteur saisi sis à Mornaguia en bordure de la route n°05 reliant Souk Hras et Tunis en passant par Le Kef, d'une superficie de 04 a 89 ça (489 m²), fractionné en 489 parts, dénommé "EL WARD", faisant l'objet du Titre Foncier n°6343 Ariana.

Selon le rapport d'expertise en date du 17/8/2020 établi par Mr. Mohamed Arfa en exécution de l'ordonnance sur requête rendu par le tribunal de 1ère instance de Manouba en date du 22/02/2019 sous le n°59654 :

Le titre foncier sus-indiqué consiste en un lot parcelle de terrain à usage d'habitation sise à l'intersection des rues Ibnou Sina et Hédi Jaballah, Mornaguia, -Manouba-, d'une superficie de 489 m², faisant l'objet du Titre Foncier n°6343 Ariana, sur lequel est construit un logement (villa) composé d'un RDC et d'un étage. Le RDC d'une superficie de 198 m² se compose d'un hall, d'une salle de bain, d'un salon et salle à manger, d'une cuisine, d'une véranda, d'une terrasse, et d'un escalier menant à l'étage. L'étage d'une superficie de 130 m² se compose de 03 chambres à coucher, d'une salle de bain, d'une véranda, d'un balcon et d'une terrasse.

Les plafonds sont faits par des dalles et du béton armé.

Le sol est couvert de marbre et de céramique, les murs et les cloisons sont faits par des briks, les portes par le bois, les fenêtres par l'aluminium, la cuisine est équipée et agencée, les murs des salles de bain sont couverts par la faïence, et elles sont dotées par tous les équipements sanitaires.

- L'immeuble saisi est situé dans une zone résidentielle.

- L'état de l'immeuble est bien.

- Les matériaux utilisés sont de qualité supérieure.

L'immeuble saisi est doté de tous les équipements tels que l'eau potable, l'électricité, ligne téléphonique, l'évacuation des eaux usagées et la route goudronnée.

5) Mise à prix :

Elle est fixée à cinq cent cinquante neuf mille deux cent soixante dinars (TND: 559.260,000), et ce après rabat de la mise à prix de 40%, en sus des frais légaux et les honoraires de l'avocat qui seront fixés le jour de l'adjudication.

6) Date et lieu de l'adjudication :

La vente aux enchères publiques se fera à la barre de la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Manouba sis à la route de Oued Ellil, -Manouba-, le mercredi, dix-sept novembre deux mille vingt et un (17/11/2021), à partir de 9 heure (Affaire n°745).

7) Visite et constat des lieux :

L'immeuble saisi peut être visité par toute personne tous les jours durant les heures de travail en se rendant sur les lieux à l'adresse sus-indiquée et sans condition préalables.

8) Observation :

Toute personne peut prendre communication du cahier des charges déposé au greffe de la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Manouba sis à la route de Oued Ellil, -Manouba-, ou à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Sahbi Hadrich, sise au n°24 rue Cyrus Le Grand, -Tunis. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la trésorerie générale, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable, et ce conformément au dernier paragraphe de l'article 425 du c.p.c.c. Pour les étrangers il faut produire les autorisations requises.

2021402498VEPA1

Vente aux enchères

Maître Nizar Snoussi

Avocat auprès de la cour d'appel

7 Rue Chott Erromene - Montplaisir Tunis

MF : N°1148045KAP000

Partie saisissante : la Banque Internationale Arabe de Tunisie «BIAT» en la personne de son représentant légal, SA élisant domicile au cabinet de son avocat maître Nizar Snoussi, avocat dont le cabinet est au 7 rue Chott Erromene - Montplaisir Tunis

Partie saisie : Mourad Ben Ahmed Ben Romadhane Zaghouan tunisien, employé de Banque, titulaire de la CIN n°01349474, demeurant au 35 avenue Hédi Chaker Sfax, en sa qualité de» caution hypothécaire de Madame Mariem Kennou.

Descriptif de l'immeuble : la totalité du titre fonder dénommé «villa Ennasr» objet du TF 22856 Ariana sis au 9 rue Mohamed Ali Janah par l'avenue Louis Braille à Tunis d'une superficie de 367 m² sur lequel est édifié une ancienne villa de 300 m² composé de :

Le RDC, de 150 m² composé de plusieurs chambres

- Un 1er étage séparé en état de chantier de réaménagement de 150 m² couvert

- Un 2ème étage non encore achevé de 75 m² couvert.

La mise à prix :

Un million cinq cent cinquante-sept mille dinars (1 557 000,000 DT) à majorer des frais et débours qui seront arrêtés le jour de l'adjudication.

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu le mardi 16/11/2021 à 9 heures du matin et heures suivantes au siège du tribunal de 1ère instance de Tunis au Plais de la Justice avenue Beb Bnet - Tunis

Visite et conditions de participation :

La visite aura lieu à l'adresse de l'immeuble aux heures du travail et sans conditions précises.

La consultation du cahier des charges se fait auprès du greffier de la chambre des ventes immobilières ou au cabinet de l'avocat poursuivant. Ne peut participer aux enchères que celui qui a commis un avocat et a consigné

le 1/3 du montant de la mise à prix, les étrangers doivent en plus produire l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur de Tunis.

2021402500VEPA1

Vente aux enchères

Maître Nizar Snoussi

Avocat auprès de la cour d'appel

7 Rue Chott Erromene - Montplaisir Tunis

MF : N°1148045KAP000

Partie saisissante : Amen Bank en la personne de son représentant légal, SA élisant domicile au cabinet de son avocat maître Nizar Snoussi, avocat dont le cabinet est au 7 rue Chott Erromene - Montplaisir Tunis.

Partie saisie : Mohamed Noureddine Ben Mohamed Chérif dit Mokrani tunisien, titulaire de la CIN n°00725995, demeurant au 1 rue 2 Mars Manouba en sa qualité de caution hypothécaire de la société Carthage Leather.

Descriptif de l'immeuble : villa édifiée sur un terrain de 1420 m² soit les 1420 parts indivises dans le TF 59435 Ariana sis à la rue Sidi Bouchoucha à Mannouba composé d'un RDC et un étage de 280 m² couverts chacun avec un local de 600 m² couvert exploité comme usine de biscuit loué à un tiers ainsi qu'une dépendance de 20 m².

La mise à prix :

Un million cinq cent soixante deux mille dinars (1 562 000,000 DT) à majorer des frais et débours qui seront arrêtés le jour de l'adjudication.

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu le mercredi 24/11/2021 à 9 heures du matin et heures suivantes au siège du tribunal de 1ère instance de Mannouba au Plais de la Justice route Oued Ellil.

Visite et conditions de participation :

La visite aura lieu à l'adresse de l'immeuble aux heures du travail et sans conditions précises.

La consultation du cahier des charges se fait auprès du greffier de la chambre des ventes immobilières ou au cabinet de l'avocat poursuivant. Ne peut participer aux enchères que celui qui a commis un avocat et a consigné le 1/3 du montant de la mise à prix, les étrangers doivent en plus produire l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur de Tunis.

2021402501VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après réduction du prix de 40%

Maître Fatma Belghith

Avocat

2 Bis rue El Khartoum le Belvédère Tunis

MF : 930304/T

Tél : 71286.438

Fax : 71.286.437

Partie poursuivante : Amen Bank société anonyme immatriculée au registre de commerce sous le n° B0176041996 immatriculé au registre national des entreprises sous le n°M00221, demeurant à l'Avenue Mohamed 5 Tunis domicile élu au cabinet Maître Fatma Belghith sis au 2 bis rue Khartoum Belvédère Tunis.

Partie saisie :

1/ Société SMVDA REGMA inscrite au registre national sous le n°0433764N sise à Gbollet Béja et au 44 avenue Jean Jaurès Tunis.

2/ Moncef Zarraa cin n°00089959 sis 5 rue Ibn Rochd Tunis et au 22 rue Université Arabe Menzah6 Ariana.

Avocat poursuivant : Maître Fatma Belghith 2 Bis rue El Khartoum Le Belvédère Tunis.

L'immeuble saisi : l'immeuble dénommé «Marie lou» objet du titre foncier n°95992 Tunis constituant un appartement d'une superficie de 129 m² situé au 2ème étage de l'immeuble sis à l'angle des rues Ibn Roched et Sindbad Tunis composé de 5 pièces de superficie différentes, une cuisine, bloc sanitaire et une 6ème pièce presque triangulaire. Le style est à l'ancienne, les fenêtres en bois, parterre en carrelage mosaïque, les équipements sanitaires de qualité économique, équipé d'eau potable, électricité, chauffage et ligne téléphonique, à usage de bureau occupé par des avocats en location, loyer mensuel est de 600D lors de l'expertise.

Les charges :

- Hypothèque de 230.000 D au profit d'Amen Bank sur la totalité de l'immeuble.

- Hypothèque de 730.000 D au profit d'Amen Bank sur la totalité de l'immeuble.

- Saisie immobilière au profit d'Amen Bank.

Mise à prix : la mise à prix est fixée après réduction du prix de 40 % à cent deux mille sept cents neuf dinars 800 millimes (102.709 D.800).

Date et lieu de vente : La vente aura lieu le mardi 16/11/2021 à 9 H à la chambre des criées au tribunal de première instance de Tunis1.

- La participation des étrangers à la mise à prix est soumise à l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble se fait durant la semaine aux horaires administratifs.

Pour de plus amples renseignements s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis 1 ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

2021402504VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Apres réduction de prix de 40%

Etude Maître Fatma Belghith Avocat

2 Bis rue, El Khartoum le Belvédère Tunis

MF : 930304/T

Tel : 71.286.438

Fax : 71.286.437

Partie poursuivante : Amen Bank société anonyme immatriculée au registre de commerce sous le n°B0176041996, immatriculé au registre national des entreprises sous le n°M00221 demeurant à l'Avenue

Mohamed 5 Tunis domicile élu au cabinet Maître Fatma Belghith sis au 2 bis rue Khartoum Belvédère Tunis.

Partie saisie : Société immobilière CYRUS LE GRAND société à responsabilité limitée immatriculée au registre de commerce sous le n°B1108141996 immatriculé au registre national des entreprises sous le n°F710730 sise au 35 rue 8612 Charguia Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Fatma Belghith 2 Bis rue El Khartoum Le Belvédère Tunis.

L'immeuble saisi : La totalité du titre foncier n°194103 Tunis d'une superficie de 60 m² constituant l'appartement n°A.4 sis au 1er étage de l'immeuble sis n°24 sis à l'angle des deux rues Cyrus le grand et Kamel Atatürk Tunis composé d'un hall, 2 pièces, toilettes et cuisine, toutes les pièces avec faux plafond et spot lumineuses, les portes en bois noble et les fenêtres en aluminium, équipé d'eau potable, d'électricité, des climatiseurs et des chauffages, représentant la parcelle n°05 du plan de lotissement du titre foncier n°118153 Tunis ainsi que ces parts indivises égales à (10.000/53) dans le titre dénommé« louisa 260» objet du titre 118153 Tunis aménagé et occupé en tant que bureau.

Les charges :

- Hypothèque de 1.400.000,000 D au profit de Amen Bank sur la totalité du titre.

- Hypothèque de 200.000,000 D au profit de Amen Bank sur la totalité du titre.

- Saisie immobilière au profit d'Amen Bank.

Mise à prix : la mise à prix est fixée après réduction de 40% à quatre vingt onze mille neuf cent quarante quatre dinars (91.944 D.000).

Date et lieu de vente : La vente aura lieu le mardi 16/11/2021 à 9 H et à la chambre des criées au tribunal de première instance de Tunis 1.

- La participation des étrangers à la mise à prix est soumise à l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble se fait durant la semaine aux horaires administratifs.

Pour de plus amples renseignements s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis 1 ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

2021402505VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Fatma Belghith

Avocat à la cour d'appel

2 Bis rue, El Khartoum le Belvédère Tunis

MF : 930364/T

Tél : 71.286.438

Fax : 71.286.437

Partie poursuivante : Amen Bank société anonyme immatriculée au registre de commerce sous le n°B0176041996, immatriculé au registre national des entreprises sous le n°M00221 demeurant à l'Avenue Mohamed 5 Tunis domicile élu au cabinet Maître Fatma Belghith sis au 2 bis rue Khartoum Belvédère Tunis.

Partie saisie : Société immobilière CYRUS LE GRAND société à responsabilité limitée immatriculée au registre de commerce sous le n°B1108141996 immatriculé au registre national des entreprises sous le n°F710730 sise au 35 rue 8612 Charguia Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Fatma Belghith 2 Bis rue El Khartoum Le Belvédère Tunis.

L'immeuble saisi : La totalité du titre foncier n°194113 Tunis d'une superficie de 82 m² constituant l'appartement n°1.C sis au 3ème étage de l'immeuble sis n°24 sis à l'angle des deux rues Cyrus le grand et Kamel Atatürk Tunis composé d'une salle de séjour, 2 bureaux, toilettes, cuisine, couloir et séchoir le parterre est en marbre et porcelaine de meilleur qualité les escaliers en marbre, les murs des toilettes, salle de bain et cuisine en céramique, toutes les pièces avec faux plafond, les portes en bois noble et les fenêtres en aluminium, équipé d'eau potable, d'électricité, l'immeuble se situe dans une zone commerciale, administrative et habitation, occupé lors de l'expertise en tant que bureau. Quelques parties du bâtiment ont besoin d'entretien.

Les charges :

- Hypothèque de 1.400.000,000 D au profit d' Amen Bank sur la totalité du titre.

- Hypothèque de 200.000,000 D au profit d' Amen Bank sur la totalité du titre.

- Saisie immobilière au profit d'Amen Bank.

- Promesse de vente conclue entre immobilière Cyrus le grand et Mongi Kotti en 2012 enregistré le 30/11/2018 quittance n°89450 enregistrement 18104675.

Mise à prix : la mise à prix est fixée à deux cent trente trois mille sept cent dinars (233.700 D.000).

Date et lieu de vente : La vente aura lieu le mardi 23/11/2021 à 9 H et à la chambre des criées au tribunal de première instance de Tunis 1.

- La participation des étrangers à la mise à prix est soumise à l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble se fait durant la semaine aux horaires administratifs.

Pour de plus amples renseignements s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis1 ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

2021402506VEPA1

Avis aux créanciers

Vente

Sté Coopérative des Boulangeries

MF : 0007058A

RC : C110211997

CNSS : 19569/72

Avenue Habib Bourguiba Mateur

Le syndic de faillite de la société "Coopérative des Boulangeries" annonce que les offres seront acceptées pour la vente d'actifs

commerciaux et immobiliers affiliés à la société en faillite "Coopérative des Boulangeries" et le dernier délai de réception des offres est fixé 13/11/2021.

Mise à prix : Quatre cent soixante et un mille trois cent trente et un dinars et huit cent millièmes (461.331د.800) représentant le bien immobilier et le fonds de commerce tout intéressé peut retirer le cahier de charges au bureau de l'expert Mourad Enneifer 04 Rue d'Alger Bizerte 7000 Tél+Fax : 72433791/93051455.

2021R02503VEPA2

Décision de distribution

Société «Leader des biscuits méditerranéens» LBM

Sise à la zone industrielle Djebel Ouest Zaghouan

Identifiant unique : 1023587/Y

Suite à la décision du Tribunal de Première instance de Zaghouan du 4/10/2021 il a été décidé le partage du boni de cession au profit des créanciers ci-après désignés :

Frais judiciaires 24.112,756dt Ouvriers 1.158.483,817 dt autres jugements 57.998,650dt Etat (CNSS+impôts) 4.249.667,691dt Banques 14.015.530, 583 dt Groupe FINANCIER ZOUARI 2.638.526,000 dt Fournisseurs 3.464.574,678dt.

Un état a été publié au hall du Tribunal de Zaghouan.

Toute personne intéressée par le partage peut faire opposition au greffe du Tribunal de Première instance de Zaghouan dans un délai d'un mois à compter de la date de la publication au JORT.

Pour plus d'informations, contactez le bureau du commissaire à l'exécution sis au 92 rue 8600 charguia1. Tél : 71 206 341 / e-mail : salah.dhibi@planettn.

2021R02516VEPA2

Nomination d'un liquidateur

Société «Sté IBRAHIM MBAREK HUILERIE»

SARL au capital de 12.000 DT

Siège social : Route Bennen - Benbla - Monastir

Identifiant unique : 0575967S

Par ordonnance sur requête n°78688 rendue le 30 juillet 2021, le tribunal de première instance de Tunis a décidé la nomination de Mr Atef Ben Ali liquidateur de la société «Sté Ibrahim Mbarek Huilerie».

Les créanciers doivent présenter leurs oppositions au liquidateur sis au Bureau n C-0-2 Résidence Jihen El Mourouj 5 Ben Arous, dans un délai de trente jours (30 jours) à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

2021R02520VEPA2

Nomination de liquidateur de la Succession du décédé : Batita Hawat

Suivant le jugement du tribunal de première instance n°6766 en date du 22/9/2021 de Gabès la nomination de Maître Dahmani Mohamed Hossin liquidation de la succession du décédé Batita Hawat et la nomination de Madame Nada Hourabi Juge commissaire.

2021R02522VEPA2

Nomination de liquidateur de la Succession des décédés

Ali Mbarki et Fathi Mbarki

Suivant le jugement de tribunal de 1ère instance n°6751 en date du 22/9/2021 de Gabès la nomination de Maître Dahmani Mohamed Hossin liquidateur de succession des décédés Ali Ben Ahmed Mbarki et Fathi Ben Ali Mbarki et la nomination de Madame Nada Hourabi juge commissaire.

2021R02523VEPA2

Tribunal de Première Instance Sfax 2

Avis aux créanciers

Affaire n°150

Ouverture de la procédure de distribution des deniers consignés

En date du 6 octobre 2021 le juge commissaire du tribunal de première instance Sfax 2 a décidé dans l'affaire n°150 l'ouverture de la procédure de distribution des deniers consignés à la Caisse des dépôts et consignations sous le n°M000435 en date du 6/01/2021 d'un montant de 7.790,000 Dinars suite à la requête de distribution des deniers présenté par Maître Atef Gargouri agissant pour le compte de la Banque Internationale Arabe de Tunisie à l'encontre du débiteur Ahmed Hamdani et les autres créanciers déclarés à l'ordonnance sur requête pour la consignation des deniers.

En application de l'article 468 du C.P.C.C. Dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu, Les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité, être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédents.

2021X01159VEPA2

Nomination d'un mandataire de justice

Café et salon de thé Midway

Identifiant unique : 1244777F

En vertu de la décision émanant du tribunal de première instance de Tunis en date du 7/10/2021 dans le cadre du dossier n°75 il a été décidé la nomination du mandataire de justice Mokded Zoghlami au lieu de Mr Med Zine Eddine pour terminer la mission de l'administration du fonds de commerce Café et salon de thé Midway sis à la rue du Lac Biwa les Berges du Lac Tunis. Toutes intéressés peuvent contacter le mandataire de justice précédemment nommé au centre Dorra bloc A 1er étage El Manar 3 Tunis. (tel : 71.889.549 fax : 71.889.621) et ce dans un délai d'un mois à partir de la date de parution de cet avis au JORT.

2021402499VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire jeudi 10 novembre 2021

Société MEDSOFT

SA au capital de 1 050 000 dinars

0645229DAM000

Messieurs les actionnaires de la Société sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra mercredi 10 novembre 2021 à partir de 10h au siège de TMI 8 Rue

Socrate Immeuble L'Olivier Zone Industrielle le Kram 2015 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2020.

2- Lecture des rapports généraux et spéciaux du commissaire aux comptes.

3- Approbation des états financiers de l'exercice 2020.

4- Affectation des résultats de l'exercice 2020.

5- Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales.

6- Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration.

7- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

8- Délégations de pouvoirs.

9- Questions diverses.

2021T00963SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire le mercredi 10 novembre 2021

Société MEDSOFT

SA au capital de 1 050 000 dinars

0645229DAM000

Messieurs les actionnaires de la Société sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mercredi 10 novembre 2021 à partir de 11h à la société TMI 8 Rue Socrate Immeuble L'olivier Zone Industrielle Kheireddine le Kram - 2015 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2- Délégation de pouvoirs.

3- Questions diverses.

2021T00964SANB3

Convocation aux assemblées ordinaire et extraordinaire

Société de Distribution des Produits Alimentaires SODIPRAL - SA

Siège social : Z.I. Bir Kassaa Ben Arous

Capital social : 749.998 TND

M.F : B160871996

RC : 42124 S/P/M/000

IL est porté à la connaissance de l'ensemble des Associés de la SODIPRAL, Société de Distribution des Produits Alimentaires dont le siège social est à Bir El Kassaa Ben Arous - Tunis.

Qu'ils sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 9 novembre 2021 à l'usine YOGO sise Bir El Kassaa, Ben Arous à dix heures du matin.

Et ce, pour statuer sur les Etats Financiers des Années 2018 et 2019 et Rapports y afférents, donner quitus aux Administrateurs et procéder à l'élection d'un Nouveau C.A.

Et également,

Assister le même jour, au Même Site, et au même lieu, à 13 Heures pour délibérer de l'ordre du jour suivant :

Cession des Actions que Détient la Sodipral dans la Soril.

2021R02509SANB3

Convocation aux assemblées ordinaire et extraordinaire

Société Régionale des Industries laitières

SORIL.SA.

Siège KOUTINE

Capital : 4.199.000 tnd

M.F : 07971. B

RC : B160891996

Il est porté à la connaissance de l'ensemble des Associés de la SORIL Société Régionale des Industries Laitières, dont le siège social est à Koutine,

Ils sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra :

Le jeudi 11 novembre 2021 à l'usine YOGO, sise à Bir El Kassaa, Ben Arous, à dix heures du matin (10 heures).

Et ce, pour statuer sur les Etats Financiers des années 2018 et 2019 et Rapports y afférents, donner quitus aux Administrateurs, procéder à l'élection d'un Nouveau C.A et désigner un Nouveau Commissaire Aux Comptes pour les exercices 2020, 2021 et 2022.

Et également,

Assister le même jour, au Même Site, et au même lieu, à 13 Heures, pour délibérer de l'ordre du Jour suivant :

- Validation du Programme de Redressement de La Société.

- Suppression du Droit préférentiel de Souscription.

- Reconversion de 819.812.tnd des C/C. Associés en Actions, en augmentation du capital.

- Augmentation en numéraires du capital de la Société, de trois millions de Dinars, par un Nouveau Associé, et dont la Valeur d'émission de l'action est identique à la Valeur Nominale.

- Mise à jour des Statuts de la Société après l'augmentation du capital.

- Actualisation des statuts en Conformité avec la Règlementation régissant les Stés Commerciales.

2021R02510SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DE LA SOCIETE DES SERVICES NATIONAUX ET DES RESIDENCES

Société anonyme

Au capital de 19 291 180 Dinars

Siège social : Rue du Lac Turkana - Tunis 1053

Messieurs les Actionnaires de la Société des Services Nationaux et des Résidences sont invités à la Réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 9 novembre 2021 à 10 H au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises "IACE" sis BVD principal, rue du Lac Turkana-Les Berges du Lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation du retard dans la tenue de la présente assemblée,

2- Lecture du rapport d'activité et examen des états financiers portant sur l'exercice 2019,

3- Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes portant sur l'exercice 2019,

4- Approbation s'il y a lieu du rapport d'activité et des états financiers relatifs à l'exercice 2019, et des opérations portant sur les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,

5- Lecture du rapport d'activité du groupe et examen des états financiers consolidés portant sur l'exercice 2019,

6- Lecture du rapport général des commissaires aux comptes portant sur l'exercice 2019,

7- Approbation s'il y'a lieu du rapport d'activité du groupe et des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2019,

8- Quitus aux administrateurs,

9- Affectations du résultat de l'exercice 2019,

10- Attribution des jetons de présence aux administrateurs,

11- Approbation de la nomination des membres du conseil d'administration

12- Pouvoirs pour formalités.

2021R02511SANB3

Assemblée générale extraordinaire

Les actionnaires de la Sté Fromagerie Scandi S A au capital de 1476 000 dinars sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire de la société le 15 novembre 2021 à 10h au siège de la Société 63 rue Ibn Kathir - Sidi Sofien la Soukra Pour délibérer de l'ordre du jour suivant :

- Diminution du capital social.

- Modification de la forme juridique en SARL et adoption des nouveaux statuts

- Nomination d'un nouveau Gérant

- Questions diverses.

2021R02514SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Ez-zahra Hotel's

S.A. au capital de 4.636.000 D

Siège social : Hôtel Dar Tunis (Ez-zahra)

Registre de commerce : B120602001

Matricule fiscal : 0006092 Y/A/M/000

Code CNSS : 00033464-09

Messieurs les Actionnaires de la Société Ez-zahra Hotel's sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 16 novembre 2021 à 12 h au siège de la société à l'Hôtel Dar Tunis à Ez-zahra - à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration, du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020.

2) Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2020.

3) Affectation des résultats de l'exercice 2020.

4) Quitus aux administrateurs pour la gestion 2020.

5) Examen et approbation de l'annulation de certaines créances douteuses.

6) Approbation de la nomination de président de conseil d'administration.

7) Renouvellement de mandat d'administrateurs.

8) Renouvellement de mandat d'un commissaire aux comptes.

9) Approbation du jeton de présence pour chaque membre du Conseil d'Administration.

Il est porté à la connaissance des Actionnaires que le bilan et les comptes des résultats de l'exercice 2020 ainsi que la liste des Actionnaires et le projet des résolutions sont tenus à leur disposition au siège de la société à partir de la date de la parution du présent avis au journal officiel.

2021R02527SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Et à l'assemblée générale extraordinaire

Société de Transport du Sahel

Société anonyme

Au capital de 400.000 Dinars

Siège social : Avenue Léopold Senghor - Sousse

Messieurs les actionnaires de la Société de Transport du Sahel sont convoqués pour se réunir en assemblée générale ordinaire et extraordinaire et ce le jeudi 11 novembre 2021 à 10 heures du marin, à la salle de réunion de l'entrepôt central de la société de transport du Sahel sise à Sidi Abdelhamid Sousse, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I. Assemblée générale ordinaire:

1. Approbation du retard de la réunion de l'Assemblée Général Ordinaire pour l'exercice 2019.

2. Examen du rapport du conseil d'Administration concernant l'exercice 2019.

3. Examen des états financiers de l'exercice 2019.

4. Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'année 2019.

5. Affectations du résultat pour l'exercice 2019.

6. Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2019.

7. Nomination des nouveaux gestionnaires.

8. Elections de nouveaux membres au conseil d'administration représentant les privés pour les années 2020, 2021 et 2022.

II. Assemblée générale extraordinaire :

1. Application de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

Tous les documents nécessaires sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2021S01107SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

(Deuxième convocation)

Société Loan and Investment Company «LINK»

Siège social : Complexe Touristique EL MECHTEL Avenue Ouled Hafouz 1002 Tunis

496202K/A/M/000

En exécution du jugement n°52989 en date du 27/7/2021 rendu par la cour d'appel de Tunis le mandataire judiciaire Mr Mohamed Nejib Dhiab convoque les actionnaires de la société Loan and Investment Company «LINK» à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 01 décembre 2021 à 10h à son bureau sis à Résidence Sana Business Center bureau A18 6ème étage Centre Urbain Nord Tunis.

Et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant

- Liquidation de la société

- Nomination d'un liquidateur.

2021402478SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

BIZERTE CAP 3000 SA

Société anonyme

Au capital social de 22 500.000

Siège social : Rue de la Bourse Immeuble TRIANON Appartement B 1.1

Les Berges du Lac Tunis

Registre de commerce : N°B2427432006

Je vous prie d'assister à l'assemblée générale ordinaire de la société Bizerte Cap 3000 qui se tiendra le 10 novembre 2021 à 16 heures au siège de la société sis Bloc B-B1, Immeuble Trianon, Avenue de la Bourse 1053, Les Berges du Lac II, Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement du retard dans la tenue de l'assemblée générale annuelle;

2. Lecture et approbation du rapport établi par le Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2018 ;

3. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2018 ;

4. Approbation des états financiers de la société de l'exercice 2018 ;

5. Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200, 202 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;

6. Affectation du résultat de l'exercice 2018 ;

7. Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2018 ;

8. Ratification de la nomination provisoire de trois administrateurs ;

9. Pouvoirs pour formalités.

2021402485SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

BIZERTE CAP 3000 SA

Société anonyme

Au capital social de 22 500.000

Siège social : Rue de la Bourse Immeuble TRIANON Appartement B 1.1 Les Berges du Lac Tunis

Registre de commerce : N°B2427432006

Je vous prie d'assister à l'assemblée générale ordinaire de la société Bizerte Cap 3000 qui se tiendra le 10 novembre 2021 à 17 heures au siège de la société sis Bloc B-B1, Immeuble Trianon, Avenue de la Bourse 1053, Les Berges du Lac II, Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement du retard dans la tenue de l'assemblée générale annuelle;

2. Lecture et approbation du rapport établi par le Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2019 ;

3. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2019 ;

4. Approbation des états financiers de la société de l'exercice 2019 ;

5. Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200, 202 et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

6. Affectation du résultat de l'exercice 2019 ;

7. Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2019 ;

8. Pouvoirs pour formalités.

2021402486SANB3

Convocation

CLINIQUE OPHTALMOLOGIQUE DE TUNIS

SA au capital de 10.769.000 Dinars

Siège social : Route X2 Cité El Khadra - Tunis

IU : 1187557Y

CNSS : 598047/42

Messieurs les actionnaires de la société CLINIQUE OPHTALMOLOGIQUE DE TUNIS sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 9 novembre 2021 à 13 heures au siège social sis à la Route X2 Cité El Khadra - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2020.

- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2020.

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2020.

- Affectation des résultats de l'exercice 2020.

- Questions diverses.

2021402489SANB3

Convocation

CLINIQUE OPHTALMOLOGIQUE DE TUNIS

SA au capital de 10.769.000 Dinars

Siège social : Route X2 Cité El Khadra - Tunis

IU : 1187557Y

CNSS : 598047/42

Les actionnaires de la société CLINIQUE OPHTALMOLOGIQUE DE TUNIS sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 9 novembre 2021 à 16 heures au siège social sis à la Route X2 Cité El Khadra - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital de la société.

2. Modification de l'article 7 des statuts.

3. Questions diverses.

2021402490SANB3

Autres sociétés

Première convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Mutuelle de base de Services Agricoles «El Itkane» Menzel Temime

Le Gouverneur de Nabeul, en sa qualité d'autorité de tutelle des sociétés mutuelles de base de services agricoles, invite tous les adhérents de la Société mutuelle 'EL ITKANE' Menzel Temime à assister à l'assemblée générale extraordinaire de la société qui sera tenue le jeudi 4 novembre 2021 à dix heures du matin au siège de l'union local de l'agriculture et de la pêche de Menzel Temime pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation du rapport du comité d'inspection.

- Prendre les mesures nécessaires.

2021R02530SODB3

DIVERS

Avis au public

Déclaration de perte de titre de propriété

Je soussigné Slah Edine Zemzem titulaire de la carte d'identité nationale n°00133453 déclare par la présente la perte du titre de propriété n°66038/7 sujet du titre foncier n°61193 Bizerte sous certificat de perte délivré par le Chef du Centre de Sécurité Nationale de Raf Raf n°147 le 28/9/2021.

2021T00960DIVD2

Perte de titre de propriété

Les Frères Hichem, Mondher et Lamia Fils de Mohsen Fourati déclarent avoir perdu leurs titres de propriété d'un terrain nu d'une superficie de 1209 m² et d'un terrain nu d'une superficie de 1292 m² situés à la route l'Afrane km 4 Sfax.

Et ils veulent en extraire un autre au lieu du titre perdu aucune réclamation ne sera acceptée auprès du notaire Bouaziz Abdlmajid dans son bureau rue des notaires Rahbet Remed n°12 Sfax après un délai de 30 jours.

2021X01158DIVD2

Perte de titre de propriété

Mr Mohamed Ben Mhamed Ketata a perdu l'acte de vente de son père rédigé le 17 Mars 1967 par les notaires Abd el Salem Daoud et Tahar Bouaziz concernant une parcelle de terre d'une superficie de 1454 mètres carrés située à Sfax route de Mahdia Km 8 et il désire se faire délivrer une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au bureau de notaire Maître Hachicha Nizar situé avenue Hédi Chaker Imm Mallek 1 Sakiet Ezzit Sfax et ce dans un délai ne dépassant pas 30 jours à partir de la date de l'apparition de cet avis.

2021X01161DIVD2

Perte de titre de propriété

Monsieur Mabrouk Gaddour déclare que son titre de propriété d'un terrain d'une superficie de 2996.25 m² sise sur la route de Teniour km 07 est disparu. Il veut distraire un autre titre. Toutes oppositions doivent être aux bureaux de notaire Ketata Moncef sise place 5 décembre n°14 Sfax Médina dans un délai de 30 jours à partir de ce jour.

2021X01162DIVD2

Perte de titre de propriété

Monsieur Affes Mohamed annonce que son titre de propriété d'une parcelle de terrain ayant comme surface 990.80m² située à la route Gremda km 5 Sfax a disparu et il veut extraire un autre titre original qui remplace le premier perdu. Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire "Ben Amira Sleh" situé 63 rue des notaires Sfax dans un délai de 30 jours à partir de l'apposition. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2021X01163DIVD2

Perte de titre de propriété

Abdessalem fils de Mahjoub Charmi annonce au public qu'il possède une parcelle de terre de surface 460m² limitée : au sud Botaba à l'est cité moez au Nord Mahjoub Charmi à l'ouest rue.

Elle est extraite du titre foncier n° 48793 Sfax située environnement de Sfax route de Gabès km 8 et son acte de propriété a disparu et il veut extraire une deuxième copie originale.

Tout celui qui veut s'opposer doit s'adresser auprès du notaire à Sfax Mzid Mohamed dans un délai de trente jours à partir de la date de cet avis.

2021X01166DIVD2

Etats Financiers au 31 Décembre 2020

LLOYD ASSURANCES

S.A au capital social de 45 000 000 dinars : _ Siège social : Immeuble LLOYD Avenue Tahar Haddad Les berges du Lac- 1053 MF n°2395TPM000 : - RC n° : B1163651997

(Chiffres en dinars tunisien)

Actif du bilan	Au 31 décembre 2020			Au 31/12/2019
	Brut	Amortissements et provisions	Net	
Actifs incorporels	7 152 896	4 224 124	2 928 772	3 295 961
Actifs corporels d'exploitation	6 123 750	4 445 601	1 678 149	1 596 488
Placements	226 015 073	6 333 393	219 681 680	215 053 537
Part des réassureurs dans les provisions techniques	106 570 468	-	106 570 468	103 588 671
Créances	111 275 910	14 965 270	96 310 640	81 872 485
Autres éléments d'Actif	31 745 397	5 993 652	25 751 745	25 742 208
Total de l'Actif :	**488 883 494**	**35 962 040**	**452 921 453**	**431 149 350**

(Chiffres en dinars tunisien)

Capitaux propres et passif du bilan	31/12/2020	31/12/2019
Capitaux propres :		
Total des capitaux propres avant résultat :	71 727 169	63 173 519
Résultat de la période :	10 682 201	8 553 650
Total des capitaux propres avant affectation :	**82 409 370**	**71 727 169**
Passif :		
Provision pour risques et charges	926 297	1 740 833
Provisions techniques brutes	213 353 085	202 255 486
Dettes pour dépôts reçus des réassureurs	98 992 229	101 247 789
Autres dettes	47 313 069	44 348 364
Autres passifs	9 927 405	9 829 709
Total des capitaux propres & Passif :	**452 921 453**	**431 149 350**

(Chiffres en dinars tunisien)

Etat de résultat technique de l'Assurance Non Vie	Au 31/12/2020			Opérations nettes au
	Opérations Brutes	Cessions	Opérations Nettes	31/12/2019
Primes acquises	118 193 737	64 573 087	53 620 650	41 975 558
Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	3 306 981	-	3 306 981	7 113 923
Autres produits techniques	787 111	-	787 111	-98 904
Charges de sinistres	-65 492 492	-34 542 780	-30 949 712	-32 350 219
Variation des autres provisions techniques	-335 879	-398 619	62 740	18 301
Participation aux bénéfices et ristournes	- 1 431 221	-3 577 566	2 146 345	174 321
Frais d'exploitation	-25 222 992	-13 741 157	-11 481 836	-9 366 985
Autres charges techniques	- 4 810 080	-	-4 810 070	-492 982
Variation de la provision pour égalisation et équilibrage	268 351	-	268 351	166 988
Résultat technique de l'Assurance Non Vie	**25 263 524**	**12 312 966**	**12 950 558**	**7 140 001**

(Chiffres en dinars tunisien)

Etat de résultat technique de l'Assurance Vie	Au 31/12/2020			Opérations Nettes
	Opérations Brutes	Cessions	Opérations Nettes	Au 31/12/2019
Primes	8 860 503	4 099 099	4 761 405	4 210 728
Produits des placements	2 828 706	-	2 828 706	3 667 680
Autres produits techniques	-	-	-	-
Charges de sinistres	- 4805 546	- 1914 840	- 2 890 706	-1 651 039
Variation des autres provisions techniques	- 3228 509	2 093 636	-5 322 145	-5 559 096
Participation aux bénéfices et ristournes	-	-	-	393 116
Frais d'exploitation	-1 715 849	- 2 243 712	527 864	439 780
Autres charges techniques	-369 086	-	-369 086	-576 365
Charges des placements	-1 629 774	-	-1 629 774	-1 214 639
Résultat technique de l'Assurance Vie	**-59 554**	**2 034 183**	**-2 093 737**	**-289 835**

Etats Financiers au 31 Décembre 2020

(Chiffres en dinars tunisien)

Etat de Résultat	De la période arrêtée au 31/12/2020	De la période arrêtée au 31/12/2019
Résultat technique de l'Assurance Non Vie	12 950 558	7 140 001
Résultat technique de l'Assurance Vie	-2 093 737	-289 835
Produits des placements de l'Assurance Non Vie	11 195 647	14 849 783
Charges des placements de l'Assurance Non Vie	-6 446 397	-4 901 636
Pdts des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'Ass Non Vie	-3 306 981	-7 113 923
Autres produits non techniques	185 410	325 832
Autres charges non techniques	-435 185	-934 628
Résultats provenant des activités ordinaires	**12 049 314**	**9 075 594**
Impôt sur le Résultat	-1 367 114	-521 944
Pertes extraordinaires	-	-
Effet des modifications comptables	-	-
Résultat net après modifications comptables	**10 682 201**	**8 553 650**

(Chiffres en dinars tunisien)

Etat de flux de trésorerie (méthode directe)	Au 31/12/2020	31/12/2019
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	- 5113 044	7 585 083
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	797 053	-1 008 693
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-75 000	-75 000
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités	-	-
Variation de trésorerie :	**-4 390 991**	**6 501 390**
Trésorerie au début de l'exercice :	**3 003 720**	**-3 497 671**
Trésorerie à la clôture de l'exercice :	**-1 387 271**	**3 003 720**

CONCLUSION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises

Fait à Tunis, le 22/06/2021

Les commissaires aux comptes :

Price Water House Coopers
Abderrahmen FENDRI

FINOR
Karim DEROUICHE

2021R02518BCFA5

L'Agence Nationale de la Sécurité Informatique

BILANS COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2020 ET 2019
(Chiffres exprimés en dinars)

ACTIFS	31/12/2020	31/12/2019
ACTIFS NON COURANTS		
Actifs immobilisés		
Immobilisations incorporelles	1 918 628	1 821 110
Amortissements	-1 306 808	-961 194
	611 820	859 916
Immobilisations corporelles	2 930 176	2 831 774
Amortissements & provisions	-1 915 889	-1 786 259
	1 014 287	1 045 515
Immobilisations financières		
Provisions		
Total des actifs immobilisés	**1 626 108**	**1 905 431**
Charges à répartir	183 388	183 388
Résorption charges à répartir	-157 624	-133 841
Autres actifs non courants	25 764	49 547
Total des actifs non courants	**1 651 872**	**1 954 978**
ACTIFS COURANTS		
Stocks	27 753	22 016
Provisions		
Clients et comptes rattachés		
Provisions		
Autres actifs courants	510 885	599 712
Provisions		
Placements et autres actifs financiers		
Liquidités et équivalents de liquidités	2 603 657	2 633 490
Total des actifs courants	**3 142 295**	**3 255 217**
TOTAL DES ACTIFS	**4 794 167**	**5 210 196**

L'Agence Nationale de la Sécurité Informatique

BILANS COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2020 ET 2019
(Chiffres exprimés en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2020	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES		
Fonds de dotation		
Autres capitaux propres	3 839 790	4 065 696
Résultats reportés	-72 227	-72 227
Modifications Comptables	0	0
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	**3 767 564**	**3 993 470**
Résultat net de l'exercice	0	0
Total des capitaux propres	**3 767 564**	**3 993 470**
PASSIFS		
PASSIFS NON COURANTS		
Emprunts		
Autres passifs financiers		
Provisions pour Risques et charges	123 870	123 870
Total des passifs non courants		
PASSIFS COURANTS		
Fournisseurs et comptes rattachés	302 769	578 754
Autres passifs courants	599 964	514 103
Concours bancaires et autres passifs financiers		
Total des passifs courants	**902 734**	**1 092 856**
Total des passifs	**1 026 604**	**1 216 726**
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	**4 794 167**	**5 210 196**

L'Agence Nationale de Sécurité Informatique

ETATS DE RESULTATS COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2020 ET 2019
(Chiffres exprimés en dinars)

	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitation	**3 844 632**	**3 578 119**
Subvention d'exploitation	3 284 214	3 270 800
Autres produits d'exploitation	560 418	307 319
Charges d'exploitation	**-3 887 408**	**-3 606 015**
Variation des stocks	5 737	1 616
Achats d'approvisionnements consommés	-89 480	-90 947
Charges de personnel	-2 552 683	-2 500 036
Dotations aux amortissements et aux provisions	-560 616	-307 121
Autres charges d'exploitation	-690 367	-709 529
Résultat d'exploitation	**-42 777**	**-27 896**
Charges financières nettes		-13
Produits financièrs nets	2 343	
Autres gains ordinaires	40 934	28 415
Autres pertes ordinaires	-1	-6
Résultat des activités ordinaires avant impôt	**500**	**500**
Impôt sur les bénéfices	-500	-500
Résultat des activités ordinaires après impôt	**0**	**0**
Eléments extraordinaires		
Résultat net de l'exercice	**0**	**0**
Effets des modifications comptables net d'impôt		
Résultat après modifications comptables	**0**	**0**

L'Agence Nationale de Sécurité Informatique

ETATS DES FLUX DE TRESORERIE COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2020 & 2019
Selon la méthode directe
(Chiffres arrondis en dinars tunisiens)

	31/12/2020	31/12/2019
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissement sur Formations & Sponsorisation		8 739
Encaissement de subventions d'exploitation	3 193 000	4 238 500
Sommes versées aux fournisseurs et autres tiers	-946 648	-910 938
Sommes versées au personnel	-1 277 235	-1 439 667
Impôts et taxes payés	-366 991	-372 950
Cotisations sociales payées	-659 609	-599 223
Autres encaissements d'exploitation	40 934	28 410
Flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation	**-16 550**	**952 872**
Flux de trésorerie liés à l'investissement		
Décaissements/acquisition d'immo. Corp & Incorp	-530 226	-820 381
Encaissements provenant de cession d'immo. Corp & Incorp financières	25 100	
Encaissements provenant de cession d'immo. financières		
Flux de trésorerie affectés à des activités d'investissement	**-505 126**	**-820 381**
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements provenant des emprunts	2 343	
Perte de change		-13
Encaissement de subventions d'investissements	489 500	1 177 506
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	**491 843**	**1 177 493**
Variation de trésorerie	**-29 833**	**1 309 984**
Trésorerie au début de l'exercice	**2 633 490**	**1 323 506**
Trésorerie à la clôture de l'exercice	**2 603 657**	**2 633 490**

2021R02528BCFA5